

<b>Rapport de la présidente du jury des concours d'attaché de conservation du patrimoine Session 2010</b>
---

## I- PRESENTATION DE LA SESSION 2010

### A- Le contexte du transfert de l'organisation des concours

Il convient tout d'abord de souligner que ces concours sont organisés pour la première fois par les centres de gestion dans le cadre du processus de transfert de compétence en matière d'organisation de concours du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) vers les centres de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ils avaient été auparavant organisés cinq fois par le CNFPT, d'abord nationalement en 1994 puis, après la déconcentration de l'organisation des concours opérée par la loi Hoeffel du 27 décembre 1994, au niveau régional.

Le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine comporte cinq spécialités :

- Archéologie
- Archives
- Inventaire
- Musées
- Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN)

En 2006, dernière année de l'organisation de ces concours par le CNFPT, le Centre interrégional des concours (CIC) Ile-de-France avait en charge l'organisation de la spécialité Inventaire pour l'ensemble de la France.

En 2010, les centres de gestion ont adopté pour l'ensemble des concours transférés, dont ceux d'attaché de conservation du patrimoine, un mode d'organisation inter-régionale assez proche de celui du CNFPT.

Le CIG de la petite couronne a, dans ce cadre, pris en charge l'organisation de ces concours pour l'inter-région Ile-de-France/Centre, territoire qui coïncide avec celui du CIC Ile-de-France du CNFPT, dans quatre spécialités.

La répartition de l'organisation des concours a été opérée comme suit :

Inter-région	Centre organisateur	Spécialités
Provence - Alpes - Côte d'Azur	CDG 13 (Bouches-du-Rhône)	Archives, musées
Grand Est	CDG 21 (Côte d'Or)	Archéologie, archives, musées, PSTN
Grand Ouest	CDG 35 (Ile-et-Vilaine)	Archives, musées
Nord-Pas-de-Calais/Picardie	CDG 59 (Nord)	Archéologie, archives, musées
Rhône-Alpes / Auvergne	CDG 73 (Haute-Savoie)	Toutes les spécialités
Ile-de-France / Centre	CIG de la petite couronne	Archives, inventaire, musées, PSTN

Il convient de souligner également que les concours transférés sont organisés sur la base de cadrages d'épreuves nationaux et de sujets d'épreuves écrites également nationaux.

A cette fin, une cellule pédagogique nationale associant en 2010 onze centres de gestion dont cinq centres "pilotes" a été constituée.

Le CIG de la petite couronne a conduit les travaux de cadrage puis d'élaboration des sujets nationaux des concours d'attaché de conservation du patrimoine, utilisés aux mêmes dates, les 26 et 27 mai 2010, et aux mêmes heures par tous les organisateurs.

## B- Les principales données de la session 2010

Spécialités	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la 1 <sup>ère</sup> épreuve (absentéisme)	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
<b>Archives</b>							
Concours externe	31	31	200	135	4,4	53 (10,50)	31 (11,70)
Concours interne	14	14	118	96	6,9	30 (10,50)	14 (11,94)
Troisième concours	4	4	6	6	1,5	5 (10,00)	4 (11,45)
Sous-total	49	49	324	237 (26,85%)	4,8	88	49
<b>Inventaire</b>							
Concours externe	7	7	79	61	8,7	14 (10,00)	7 (11,80)
Concours interne	3	4	29	27	9	9 (10,75)	4 (12,33)
Troisième concours	1	0	2	1	1	0 (10,00)	0
Sous-total	11	11	110	89 (19,09%)	8,1	23	11
<b>Musées</b>							
Concours externe	15	15	630	401	26,7	30 (12,33)	15 (13,35)
Concours interne	7	7	123	101	14,4	15 (12,25)	7 (14,49)
Troisième concours	2	2	12	11	5,5	3 (10,00)	2 (12,27)
Sous-total	24	24	765	513 (32,9%)	21,4	48	24
<b>Patrimoine scientifique, technique et naturel</b>							
Concours externe	21	21	68	51	2,4	27 (10,00)	21 (10,05)
Concours interne	9	10	28	25	2,8	16 (10,25)	10 (11,63)
Troisième concours	3	2	3	2	0,7	2 (12,00)	2 (12,33)
Sous-total	33	33	99	78	2,4	45	33
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>117</b>	<b>1 298</b>	<b>917</b> <b>(29,35%)</b>	<b>7,8</b>	<b>204</b>	<b>117</b>

La réglementation rend possible des transferts de postes, opérables spécialité par spécialité : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne pour un poste au moins et dans la limite de 15% du total des postes ouverts.

Sont ainsi potentiellement transférables :

- Archives : 7 postes
- Inventaire : 1 poste
- Musées : 3 postes
- Patrimoine scientifique et technique : 4 postes

On remarque que la sélectivité des concours varie considérablement d'une spécialité à l'autre, avec 4,8 candidats présents pour un poste dans la spécialité Archives contre 21,4 présents pour un poste dans la spécialité Musées.

## II- L'ANALYSE DES RESULTATS

### A- Rappel des épreuves

L'admission à chacun des trois concours (interne, externe et troisième concours) ouverts dans les différentes spécialités repose sur les épreuves suivantes :

### **Concours externe :**

- Trois épreuves écrites d'admissibilité affectées d'un coefficient 9
  - o Commentaire de texte (4 heures, coefficient 3)
  - o Note de synthèse spécialisée (4 heures, coefficient 3)
  - o Composition spécialisée (4 heures, coefficient 3)
- Trois épreuves orales d'admission affectées d'un coefficient 6
  - o Conversation avec le jury à partir d'un texte (30 minutes, coefficient 3)
  - o Interrogation spécialisée à option (30 minutes, coefficient 2)
  - o Epreuve de langue (20 minutes, coefficient 1)

### **Concours interne :**

- Deux épreuves écrites d'admissibilité affectées d'un coefficient 6
  - o Commentaire de texte (4 heures, coefficient 3)
  - o Note de synthèse spécialisée (4 heures, coefficient 3)
- Trois épreuves orales d'admission affectées d'un coefficient 6
  - o Conversation avec le jury à partir d'un texte (30 minutes, coefficient 3)
  - o Interrogation spécialisée à option (30 minutes, coefficient 2)
  - o Epreuve de langue (20 minutes, coefficient 1)

### **Troisième concours :**

- Deux épreuves écrites d'admissibilité affectées d'un coefficient 6
  - o Commentaire de texte (4 heures, coefficient 3)
  - o Note de synthèse spécialisée (4 heures, coefficient 3)
- Trois épreuves orales d'admission affectées d'un coefficient 6
  - o Entretien avec le jury (30 minutes, coefficient 3)
  - o Interrogation spécialisée à option (30 minutes, coefficient 2)
  - o Epreuve de langue (20 minutes, coefficient 1)

Les candidats peuvent en outre subir une interrogation orale facultative de traitement automatisé de l'information (10 minutes, coefficient 1).

Toute note inférieure à 5,00 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

## **A- LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE**

### **1°- Les signes distinctifs**

Avant d'examiner concours par concours les résultats des candidats sur la base de cahiers de notes anonymés, le jury examine les signes distinctifs portés par des candidats sur leurs copies, de nature à entraîner l'attribution de la note de 0 pour **rupture d'anonymat**.

Le jury tient à cet égard à attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr) (rubrique : concours / se préparer), rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les sujets eux-mêmes.

Dans un but pédagogique, le jury demande que les candidats dont les copies lui sont soumises et qu'il déciderait de ne pas annuler, soient rendus destinataires d'une lettre d'avertissement attirant leur attention sur le risque d'annulation encouru.

Les 16 copies soumises au jury, présentant les signes distinctifs ci-après rappelés, font l'objet des décisions suivantes :

#### **Attribution de la note 0 pour rupture d'anonymat :**

- une note de synthèse comportant les prénom, nom et fonctions du candidat dans le timbre ;
- une note de synthèse comportant les prénom, nom et fonction du candidat en fin de copie ;
- une note de synthèse comportant la signature lisible du candidat en fin de copie.

#### **Maintien de la note et avertissement :**

- un commentaire titré de manière atypique : "Un cœur en art" ;
- quatre notes de synthèse comportant respectivement en signature : "L'attaché de conservation du patrimoine" - "L'attaché de conservation du patrimoine", accompagné d'un paraphe illisible sans ressemblance avec la signature du candidat - "XXXX L'attaché de conservation" – "Nom/fonction/signature" ;
- cinq notes de synthèse comportant dans le timbre "Paris" ou "Pantin" ;

- une note de synthèse comportant dans le timbre "Paris le" et "Madame l'attaché de conservation du patrimoine" ;
- une note de synthèse et un commentaire rédigés à l'encre violette.

## **2° Les notes obtenues par les candidats**

### **Spécialité Archives**

<b>TROISIEME CONCOURS</b>						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	10,75	15,50	5,00	4	0	1
Note de synthèse	11,50	13,50	9,00	4	0	0
Composition	12,08	17,00	8,00	4	0	2

<b>CONCOURS INTERNE</b>						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	8,64	15,00	0,00	27	6	1
Note de synthèse	9,18	15,50	0,00	39	8	3

<b>CONCOURS EXTERNE</b>						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	9,45	16,50	4,00	61	5	6
Note de synthèse	9,99	17,00	1,00	74	8	6
Composition	9,69	16,50	0,00	62	4	5

### **Spécialité Inventaire**

<b>TROISIEME CONCOURS</b>						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	9,00	9,00	9,00	0	0	0
Note de synthèse	12,00	12,00	12,00	1	0	0
Composition	5,00	5,00	5,00	0	0	0

<b>CONCOURS INTERNE</b>						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	8,17	15,00	0,00	8	2	2
Note de synthèse	10,49	14,00	0,00	17	1	0

<b>CONCOURS EXTERNE</b>						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	8,41	18,00	2,00	21	9	3
Note de synthèse	8,92	15,00	0,00	24	6	1
Composition	6,70	15,00	1,00	15	21	1

## Spécialité Musées

TROISIEME CONCOURS						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	9,84	12,25	6,75	6	0	0
Note de synthèse	8,82	12,00	6,00	4	0	0
Composition	6,59	15,00	3,00	1	4	1

CONCOURS INTERNE						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	8,92	16,00	0,00	49	9	1
Note de synthèse	10,12	17,50	0,00	56	5	11

CONCOURS EXTERNE						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	8,68	17,00	0,00	146	32	12
Note de synthèse	9,52	18,00	0,00	180	14	14
Composition	8,75	16,50	1,00	149	46	18

## Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel

TROISIEME CONCOURS						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	11,25	12,50	10,00	2	0	0
Note de synthèse	12,00	13,00	11,00	2	0	0
Composition	13,00	15,00	11,00	2	0	1

CONCOURS INTERNE						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	10,64	15,00	3,00	16	1	1
Note de synthèse	10,76	15,00	6,50	17	0	1

CONCOURS EXTERNE						
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes = ou > à 15,00
Commentaire	10,68	18,50	6,50	28	0	6
Note de synthèse	10,75	15,50	6,00	33	0	2
Composition	9,04	18,50	0,00	22	5	2

### 3°- La fixation des seuils d'admissibilité

Le jury prend les décisions de principe de n'abaisser le seuil d'admissibilité en-dessous de 10,00 dans aucune spécialité ni voie de concours et de ne pas dépasser un ratio de deux candidats admissibles pour un poste, considérant que ce ratio est de nature, lorsqu'il est applicable, à permettre le pourvoi de tous les postes sans générer trop d'espoirs déçus chez les candidats.

Sur ces bases, les seuils d'admissibilité s'échelonnent de 10,00 à 12,33 selon les spécialités et les voies (le présent rapport en donne le détail en I-B, "Les données de la session 2010").

Au total, **204 candidats sont déclarés admissibles pour 117 postes.**

## B- LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION – L'EPREUVE FACULTATIVE

### 1° Les notes obtenues par les candidats

#### Spécialité Archives

<b>TROISIEME CONCOURS</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Entretien	13,90	20,00	7,50	4	2
Interrogation orale	11,00	13,00	8,50	4	0
Epreuve de langue	11,40	15,00	8,50	4	0
Epreuve facultative de TAI	15,50	18,00	13,00	4	2

<b>CONCOURS INTERNE</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Conversation avec le jury	10,83	18,00	4,00	15	5
Interrogation orale	11,22	18,00	3,00	21	4
Epreuve de langue	10,86	19,50	6,75	18	5
Epreuve facultative de TAI	13,05	18,00	7,00	15	7

<b>CONCOURS EXTERNE</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Conversation avec le jury	11,78	19,00	4,50	33	17
Interrogation orale	11,38	19,50	0,00	35	14
Epreuve de langue	11,69	20,00	4,00	36	12
Epreuve facultative de TAI	14,16	20,00	5,00	33	17

#### Spécialité Inventaire

<b>CONCOURS INTERNE</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Conversation avec le jury	12,72	20,00	7,00	8	2
Interrogation orale	15,17	18,50	10,00	9	5
Epreuve de langue	13,22	19,00	7,00	7	3
Epreuve facultative de TAI	13,83	16,00	10,00	6	3

<b>CONCOURS EXTERNE</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Conversation avec le jury	11,27	19,00	2,50	9	3
Interrogation orale	12,65	19,00	6,50	9	4
Epreuve de langue	13,62	17,00	9,50	12	6
Epreuve facultative de TAI	15,00	17,00	13,00	6	4

### **Spécialité Musées**

<b>TROISIEME CONCOURS</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Entretien	14,17	18,50	8,00	2	2
Interrogation orale	12,67	18,00	8,00	2	1
Epreuve de langue	9,17	10,00	7,50	2	0
Epreuve facultative de TAI	9,00	11,00	6,00	2	0

<b>CONCOURS INTERNE</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Conversation avec le jury	14,97	19,00	5,00	13	11
Interrogation orale	13,60	19,00	7,00	11	7
Epreuve de langue	12,92	19,00	7,25	13	5
Epreuve facultative de TAI	12,56	18,00	4,00	7	3

<b>CONCOURS EXTERNE</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Conversation avec le jury	12,57	18,00	5,50	23	12
Interrogation orale	11,97	20,00	3,50	21	8
Epreuve de langue	13,68	19,50	7,50	28	11
Epreuve facultative de TAI	14,79	18,00	11,00	12	8

### **Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel**

<b>TROISIEME CONCOURS</b>					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Entretien	15,00	15,50	14,50	2	2
Interrogation orale	10,00	13,00	7,00	1	0
Epreuve de langue	12,50	15,00	10,00	2	1
Epreuve facultative de TAI	18,00	18,00	18,00	1	1

CONCOURS INTERNE					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Conversation avec le jury	11,06	16,00	6,00	11	2
Interrogation orale	11,81	17,00	5,00	11	4
Epreuve de langue	11,14	19,00	2,75	10	4
Epreuve facultative de TAI	9,11	12,00	5,00	5	0

CONCOURS EXTERNE					
	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes = ou > à 10,00	Nombre de notes = ou > à 15,00
Conversation avec le jury	9,94	15,00	3,00	15	2
Interrogation orale	10,26	18,00	1,50	15	8
Epreuve de langue	12,22	18,50	5,75	18	9
Epreuve facultative de TAI	11,73	19,00	2,00	10	5

Au total, 121 candidats ont subi l'épreuve orale facultative de traitement automatisé de l'information. 97 d'entre eux (80,17%) ont obtenu une note supérieure à 10,00 et ont donc acquis des points supplémentaires valables pour l'admission.

### III- L'ADMISSION DES CANDIDATS

#### 1° La fixation des seuils d'admission

Le jury décide de fixer à **10,00** le seuil plancher en-dessous duquel aucun candidat ne pourra être admis.

Il décide ensuite de procéder à deux transferts de postes rendus possibles par un nombre de candidats admissibles inférieur au nombre de postes initialement ouverts :

- Spécialité Inventaire : transfert d'un poste non pourvu au troisième concours vers le concours interne ;
- Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel : transfert d'un poste non pourvu au troisième concours vers le concours interne.

Sur ces bases, tous les postes ouverts sont pourvus, avec des seuils d'admission allant de **10,05** au concours interne dans la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel à **14,49** au concours interne dans la spécialité Musée.

Le jury constate avec satisfaction que tous les postes sont pourvus tout en soulignant que le faible nombre de postes au regard d'un nombre important de candidats d'un bon niveau porte les seuils à un niveau généralement élevé qui conduit à l'échec de candidats qui n'ont nullement démerité et pourront éprouver des difficultés à accepter cet échec. Le jury encourage vivement ces candidats à ne pas se décourager et à se présenter à une prochaine session.

#### 2° Le profil des candidats admis

Les lauréats du concours appartiennent très majoritairement à la tranche d'âge des 20 à 30 ans (62,39%), suivie de celle des 31 à 40 ans (35,04%).

64,10% d'entre eux sont domiciliés en Ile-de-France.

52,99% déclarent un diplôme de niveau I (au moins bac plus 5), et 44,44% un diplôme de niveau II (bac plus 3 ou 4), manifestation du phénomène du "sur-diplôme", très souvent rencontré sur d'autres concours mais qu'aucune disposition ne permet d'empêcher, même si l'on peut juger regrettable que le niveau soit "tiré vers le haut" par des candidats qui détiennent des titres et diplômes supérieurs à ceux strictement requis.

Enfin, 23,08% des lauréats ont déclaré avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, alors qu'ils ne représentaient que 10,17% des inscrits.  
Sur les 132 inscrits préparés par le CNFPT, 27 sont admis.

## IV- L'EVALUATION DES EPREUVES

*Les comparaisons de niveau des candidats ci-après ne prennent pas en compte les résultats des candidats au 3<sup>ème</sup> concours, peu significatifs en raison du très faible nombre de candidats.*

### A- Les épreuves écrites d'admissibilité

#### ► **Commentaire de texte**

Dans les **spécialités archives, inventaire, musées** : le commentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif aux civilisations européennes portait sur un texte de Bruno Foucart, extrait de "A l'aube du troisième millénaire", sur le "tout-patrimoine".

Dans cette épreuve fondée sur les mêmes sujets dans les trois voies de concours, les meilleurs résultats sont obtenus par les candidats au concours externe dans la spécialité archives (moyenne générale : 9,45), les moins bons par les candidats au concours interne dans la spécialité inventaire (moyenne générale : 8,17).

Dans la **spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel** : le commentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif à la culture scientifique, technique et naturelle portait sur un texte extrait de "La culture pour vivre", de Jacques Rigaud, sur l'animation du patrimoine.

Les résultats obtenus par les candidats aux concours externe et interne sont quasiment identiques (moyennes générales respectivement de 10,68 et 10,64)

C'est dans cette spécialité que les candidats obtiennent les meilleurs résultats à cette épreuve.

#### ► **Note de synthèse**

##### **Archives**

L'archivage électronique (7 documents, 27 pages)

##### **Inventaire**

La conservation et la réhabilitation du patrimoine industriel (12 documents, 42 pages)

##### **Musées**

Le mécénat (11 documents, 31 pages)

##### **Patrimoine scientifique, technique et naturel**

La restitution des restes humains (9 documents, 23 pages)

Dans chaque spécialité, les sujets étaient les mêmes dans les trois voies de concours.

Les meilleurs résultats sont obtenus par les candidats aux concours externes et internes dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel (moyennes respectives de 10,76 et 10,75), les moins bons par les candidats au concours externe dans la spécialité inventaire (moyenne générale de 8,92)

#### ► **Composition spécialisée :**

##### **Archives**

*« Tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment ». (Loi du 7 messidor an II, article 37)*

Ce principe d'accès aux archives vous semble-t-il respecté ? Quels moyens sont mis en œuvre pour le développer et élargir les publics ?

##### **Inventaire**

*« Après son transfert à la Région, l'Inventaire ne peut plus être seulement un programme de recherche sur le patrimoine architectural et mobilier. Il devient un outil des politiques d'aménagement culturel du territoire au moment où s'impose avec force la question culturelle dans les enjeux économiques et sociaux » Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne, décembre 2007, Conseil régional de Bretagne.*

Comment les services de l'inventaire peuvent-ils répondre à ces nouveaux enjeux ?

##### **Musées**

Peut-on gérer un musée comme une entreprise ?

## Patrimoine scientifique, technique et naturel

Comment territorialiser l'approche scientifique et universelle des musées de sciences et techniques ?

Les meilleures notes sont obtenues par les candidats (externes) dans la spécialité archives (moyenne générale de 9,69), la moins bonne dans la spécialité inventaire (moyenne générale de 6,70).

Globalement, c'est dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel que les candidats obtiennent les meilleurs résultats.

### B- Les épreuves orales d'admission

Le jury souligne avec satisfaction le bon niveau des candidats à l'épreuve de **conversation avec le jury à partir d'un texte**.

Les notes moyennes obtenues par les candidats attestent de ce niveau, la moyenne la plus élevée étant obtenue par les candidats au concours interne dans la spécialité musée (14,97), la plus basse au concours externe dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel (9,94).

Le jury juge pertinente l'organisation de cette épreuve, qui a permis aux jurys d'entretien composés de trois membres du jury représentant chacun des trois collèges (élus locaux, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées) de siéger dans la même composition pour entendre tous les candidats admissibles dans une même spécialité, garantissant ainsi au mieux un égal traitement des candidats.

Le découpage du temps et des points retenu a permis d'atteindre un équilibre bienvenu entre l'exposé du candidat à partir du texte et la conversation avec le jury qui lui fait suite.

L'épreuve a en effet été organisée sur la base du découpage du temps suivant, adopté par l'ensemble des centres organisateurs :

I- Commentaire de texte (exposé du candidat)	10 minutes
II- Conversation	20 minutes

Les notes obtenues à l'épreuve d'**interrogation spécialisée à option** traduisent également un bon niveau, les candidats au concours interne dans la spécialité inventaire obtenant la meilleure moyenne générale (15,17), les candidats au concours externe dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel la moins élevée (10,26).

Le découpage du temps pour cette épreuve était identique à celui de l'épreuve de conversation avec le jury :

I- Exposé du candidat	10 minutes
II- Questions du jury à partir du sujet et de l'exposé du candidat / Réponses du candidat	20 minutes

S'agissant enfin de l'épreuve de langue, les moyennes vont de 13,68 (concours externe dans la spécialité musée) à 10,86 (concours interne dans la spécialité archives).

Le cadrage de l'épreuve était ainsi établi :

Langue vivante étrangère :

I- Brève lecture puis traduction du texte	10 minutes
II- Conversation dans la langue étrangère	10 minutes

Langue ancienne :

I- Brève lecture puis traduction du texte	15 minutes
II- Conversation en français sur le texte traduit	5 minutes

Le jury souhaite cependant attirer l'attention des candidats sur l'importance d'une préparation ajustée aux épreuves, certains candidats ne parvenant pas à utiliser pleinement les dix minutes alloués aux exposés dans les épreuves de conversation et d'interrogation spécialisée. Le jury observe également que les réponses des candidats aux questions qui suivent leur exposé sont parfois trop laconiques, alors que le jury attend le plus souvent des réponses argumentées.

\*\*\*\*\*

Pour conclure, le jury souligne la qualité de l'organisation de ces concours mis en œuvre pour la première fois par le CIG de la petite couronne et en remercie l'ensemble des acteurs.

Fait à Pantin, le 19 janvier 2011

La Présidente du jury

**Sylvie GONZALEZ**  
Conservatrice territoriale en chef  
de la ville de Saint-Denis (93)